

AR PREFECTURE

016-211601687-20140829-201408070-55
Regu le 09/09/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mil quatorze
Présents : 14 Le 29 août à 18 heures 30
Votants : 15 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 août
PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET
– MOUNIER – PÉNIGAUD
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
FAURE – SUTRE
EXCUSE : M. ESTIENNE
POUVOIRS : M. ESTIENNE a donné pouvoir à M. BARRAL

Mme PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

2014-08-07 D

Objet : Conseil Général – Avenant à la convention du 18/09/2013 relative à l'aménagement de sécurité des RD 45 et 91

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des barrières métalliques installées au droit des trois bordures de défense en face de l'accès au commerce sécuriseraient les piétons dans cette portion étroite du trottoir.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de voirie départementale doivent faire l'objet d'une convention fixant les travaux et les modalités d'entretien.

Il précise qu'une convention a été signée en 2013 mais que pour l'installation des barrières, il convient de signer un avenant.

Monsieur le Maire donne lecture de cet avenant qu'il a fait préparer par l'Agence Départemental de l'Aménagement de La Rochefoucauld.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Fait à Jauldes, le 1^{er} septembre 2014

Le Maire
Eric SAVIN

